

# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [eco.montignies@helha.be](mailto:eco.montignies@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Législations appliquées au tourisme                        |                                                                                                            |                 |             |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Ancien Code                                                | ECTO2B24DRT                                                                                                | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code                                               | COTO2240                                                                                                   |                 |             |
| Bloc                                                       | 2B                                                                                                         | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS                                               | 3 C                                                                                                        | Volume horaire  | 36 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Anne-Julie PARQUET</b> ( <a href="mailto:anne-julie.parquet@helha.be">anne-julie.parquet@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 30                                                                                                         |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                                                                |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                                   |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. La finalité de cette unité est de préparer l'étudiant à appréhender les concepts enseignés dans sa future pratique professionnelle.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

#### Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Défendre des dossiers, des projets, des produits, traiter les objections, conseiller la clientèle, négocier avec les différentes parties prenantes
- 2.4 Agir comme interface dans les relations en lien avec le projet dont il a la charge

#### Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
- 4.3 Assurer la gestion commerciale et financière des activités et / ou projets, calculer et optimiser les coûts de revient et les prix de vente
- 4.4 Veiller à la qualité et à l'amélioration constante des ressources matérielles et humaines, anticiper et gérer les situations de crise, les plaintes, les litiges
- 4.5 Exploiter des indicateurs de tendance du marché du tourisme et des loisirs et participer à leur conception

#### Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.4 Gérer les priorités, anticiper
- 5.5 Coordonner et animer des équipes
- 5.6 Structurer et équilibrer les offres, les produits, en fonction du profil du public cible

## Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- Appréhender et maîtriser les règles juridiques impactant le secteur du tourisme et en comprendre la portée
- Pouvoir appliquer ces règles étudiées à des mises en situation liées au secteur touristiques et aux loisirs
- Rechercher et d'utiliser les ressources juridiques applicables à la matière visée

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B24DRTA Législations appliquées au tourisme

36 h / 3 C

## Contenu

Le secteur du tourisme et des loisirs est encadré par de nombreuses règles juridiques tant au niveau du droit belge que du droit européen. Ces règles ont trait entre autres aux contrats de voyage, aux locations de vacances, parcs d'attractions, transports de personnes, agents de voyages etc.

Il s'agira d'étudier les principales règles encadrant ce secteur.

Nous verrons également des règles de droit social et de droit des entreprises pertinentes pour le secteur visé.

Enfin, nous aborderons également les régimes juridiques prévus par le Code wallon du Tourisme.

## Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support informatique

Nombreux exemples pratiques

Exercices

Notes prises lors des cours magistraux

## Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont invités à poser des questions lors des cours ou au début du cours suivant.

Une séance de questions / réponses est organisée à la demande des étudiants lors du dernier cours.

## Sources et références

- Guyot, C., De Patoul, O., & Storms, F. (2014). Le droit du tourisme: Chroniques de jurisprudence. Limal: Anthémis.
- Margraff, B. (2018). La nouvelle loi sur les voyages: Meilleure protection des consommateurs. Bulletin juridique & social.
- Fauconnier, P. (2022). Le contrat de voyage à forfait. Bruxelles: Larcier.
- Ressources électroniques pertinentes et officielles
- Sites d'actualités
- ...

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support PPT

Liens divers

Supports légaux éventuels

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Etudiants diplômables en janvier:

L'AA est organisée en janvier. Le contenu de l'évaluation portera sur le Q1 de l'année scolaire en cours, soit l'année scolaire 2025-2026. Les modalités d'évaluation restent identiques à celles des étudiants non-diplômables en janvier.

### Pondérations

|                        | Q1        |     | Q2        |   | Q3        |     |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
| production journalière |           |     |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Exe       | 100 |           |   | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

### Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).